

Concours Général des lycées

Ce concours a pour fonction de distinguer les excellents élèves des classes de première et terminale des lycées, dans les disciplines présentées ; il a également pour fonction de valoriser le travail de ces élèves, avec l'objectif que leur prestation puisse servir de référence à l'ensemble des classes.

Ce concours concerne les élèves ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 17/20 au premier trimestre.

Toutes les compositions commencent à 12 heures (heure de Paris) quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit afin que tous les candidats puissent composer simultanément.

Disciplines concernées pour le concours général des lycées :

Disciplines générales

- **Classes de Première :**
dans les séries L, ES et S : composition française, géographie, histoire, thème latin, version grecque et version latine.
- **Classes de Terminale :**
dans la série L : dissertation philosophique,
dans la série S : dissertation philosophique, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et sciences de l'ingénieur,
dans la série ES : dissertation philosophique et sciences économiques et sociales,
dans les séries ES, L et S, en version et composition de langue : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébraïque, italienne, portugaise et russe.
- **Classes de Première et Terminale :**
arts plastiques et éducation musicale.

Sur proposition des présidents de jury, des récompenses seront attribuées : prix (premier, deuxième et troisième prix), accessits (au nombre de cinq) et mentions (au nombre de dix). Le jury n'est nullement tenu d'attribuer toutes les récompenses possibles. Il peut aussi désigner des ex-aequo. Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'étude et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires ;

S'agissant de la participation des élèves, ceux-ci doivent témoigner d'une réelle motivation et se présenter le jour des épreuves, sauf événement indépendant de la volonté du candidat.

L'élève candidat devra remettre au secrétariat de M. Binan cette fiche complétée et signée, **au plus tard, le 29 novembre 2016.**

Les élèves, les familles et les enseignants concernés signeront les confirmations d'inscription, **entre le 4 et le 8 décembre 2016.**